



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 17 novembre 2025

Date de convocation : 13 novembre 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Lundi 17 novembre 2025, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 15 votants : 18

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Johann LE CIGNE, Stéphanie POTIER, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Jean SOUCHET, Lydia EVEILLARD, Bertrand GUILLOT, Arnaud OGER, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Virginie BESSONNET ayant donné pouvoir à Cécile LANDREAU-BONENFANT, Sylvain MESNEL ayant donné pouvoir à Thierry CROCHET, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Jean-Claude FLEURY, Karine DAVID, Marc PITAUD, Dorothée JOINT, Audrey NICOU, Delphine LAINARD

Secrétaire de séance : Marie-Claude RIOU

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 13 octobre 2025.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 07 octobre et le 03 novembre 2025 inclus.

| INVESTISSEMENT | | | |
|------------------|--|-------------|------------------|
| Fournisseur | Objet de la commande | Montant HT | Budget |
| IMAGO | Diagnostic amiante de l'église | 2.083,33 € | Commune – Op. 40 |
| ESVIA | Dépose potelets | 991,44 € | Commune – Op. 78 |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| Fournisseur | Objet de la commande | Montant TTC | Budget |
| Story Play | Renouvellement licence annuelle médiathèque | 304,46 € | Commune |
| SAUR | Réparation fuite d'eau canalisation école publique | 812,40 € | Commune |
| JP3T | Entretien du quartier d'habitations La Chênaie | 301,20 € | Lotissement |
| Association HAUY | Livres audio médiathèque | 20,00 € | Commune |

| | | | |
|--------------------|--------------------------|----------|---------|
| Audio Vidéo | Réparation sono portable | 155,88 € | Commune |
|--------------------|--------------------------|----------|---------|

DCM n°069-09-2025

Budget Assainissement – Décision modificative n°01

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de prendre une décision modificative affectant le Budget Assainissement afin de procéder au solde des reprises sur subventions dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement » qui doit intervenir le 1^{er} janvier 2026 pour la Communauté de communes Challans Gois Communauté.

Il propose de procéder aux ajustements suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

• **CHARGES**

- Article 6811 « Dotation aux amortissements » : 1.363,14 €

TOTAL : 1.364,14 €

• **PRODUITS**

- Article 777 « Quote-part des subventions d'investissement » : 1.363,14 €

TOTAL : 1.364,14 €

SECTION INVESTISSEMENT

• **CHARGES**

- Article 13918 « Subventions transférées autre tiers » : 1.363,14 €

TOTAL : 1.364,14 €

• **PRODUITS**

- Article 28158 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 1.363,14 €

TOTAL : 1.364,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la décision modificative n°01 du Budget Assainissement telle que présentée ci-dessus,
- Dit que le montant de la section de fonctionnement du Budget Assainissement est augmenté et s'établit à 161.363,14 € (*cent soixante et un mille trois cent soixante-trois euros et quatorze centimes*),
- Dit que le montant de la section d'investissement du Budget Assainissement est augmenté et s'établit à 379.363,14 € (*trois cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-trois euros et quatorze centimes*).

DCM n°070-09-2025

Assainissement – Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de canalisation eaux usées et la création d'un poste de refoulement – Rue de la Clé des Champs

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de réaliser des travaux de canalisation des eaux usées et de création d'un poste de refoulement rue de la clé des champs.

Une consultation auprès de plusieurs entreprises au terme de laquelle deux sociétés ont adressé une offre : l'entreprise BODIN pour un montant hors taxe de 71.519,26 € (*soixante*

et onze mille cinq cent dix-neuf euros et vingt-six centimes) et l'entreprise SOCOVATP avec une offre pour un montant hors taxe de 76.627,00 € (soixante-seize mille six cent vingt-sept euros) et une variante pour un montant hors taxe de 65.627,00 € (soixante-cinq mille six cent vingt-sept euros).

Monsieur Thierry CROCHET présente le rapport d'analyse des offres et propose d'attribuer le marché de travaux susmentionné à l'entreprise SOCOVATP pour un montant hors taxe de 76.627,00 € (soixante-seize mille six cent vingt-sept euros) correspondant à l'offre la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Attribue le marché de travaux pour la réalisation de canalisation et la création d'un poste de refoulement rue de la clé des champs à la société SOCOVATP pour un montant hors taxe de 76.627,00 € (soixante-seize mille six cent vingt-sept euros), soit 91.952,40 € TTC (quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante-deux euros et quarante centimes),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le devis correspondant,
- Dit que la charge correspondante sera inscrite en section d'investissement du budget assainissement.

DCM n°071-09-2025

Médiathèque – Tarifs 2026

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, propose aux conseillers municipaux de reconduire les tarifs 2025 de la médiathèque pour l'année 2026 à la suite des travaux réalisés par la Commission « Finances » qui s'est réunie le 04 novembre 2025.

➤ Présentation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la reconduction des tarifs du service de la médiathèque pour l'exercice 2026 tels qui suit :

| Catégorie d'abonnés | Abonnement commune et hors commune |
|--|------------------------------------|
| < 17 ans inclus | Gratuit |
| 18-25 ans | 5,00 € |
| Adultes à partir de 26 ans | 10,00 € |
| Abonnement famille (parents et enfants mineurs) | 10,00 € |
| Vacanciers (15 jours) | 5,00 € + chèque de caution 40,00 € |
| Collectivités, établissements publics | Gratuit |
| Pénalité de retard (à partir de la seconde lettre) | 5,00 € par lettre de rappel |
| Forfait remplacement carte de lecteur | 2,00 € |
| Remplacement livres ou CD détériorés ou perdus | Remboursement prix public |
| Forfait remplacement DVD détérioré ou perdu | 50,00 € |
| Caution liseuse | 150,00 € |

DCM n°072-09-2025

Cimetière – Tarifs 2026

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, propose aux conseillers municipaux de reconduire les tarifs 2025 du cimetière pour l'année 2026 à la suite des travaux réalisés par la Commission « Finances » qui s'est réunie le 04 novembre 2025.

- Présentation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la reconduction des tarifs cimetière pour l'exercice 2026 tels qui suit :

| Concessions | Tarifs 2026 |
|--------------------|--------------------|
| 15 ans | 180,00 € |
| 30 ans | 360,00 € |
| Columbarium | Tarifs 2026 |
| 15 ans | 595,00 € |
| 30 ans | 1.190,00 € |
| Cavurne | Tarifs 2026 |
| 15 ans | 160,00 € |
| 30 ans | 320,00 € |

[DCM n°073-09-2025](#)

Salles communales – Tarifs 2026

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, propose aux conseillers municipaux de reconduire les tarifs 2025 des salles communales pour 2026 à la suite des travaux réalisés par la Commission « Finances » qui s'est réunie le 04 novembre 2025.

- Présentation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide les tarifs des salles communales pour l'exercice 2026 tels qui suit :

SALLE DES PRIMEVERES

Caution salle : 1.200,00 €

Caution ménage : 300,00 €

| Commune | 2025 | 2026 |
|---|---|---------------------------------|
| 1 journée (salle Primevère et foyer) | 415,00 € | |
| Jour supplémentaire (salle Primevère et foyer) | 240 € | |
| Week-end (de vendredi à 16h30 au dimanche soir) | 760,00 € | |
| Association gervinoise à but lucratif | 2 manifestations gratuites puis 110,00€ | 2 manifestations gratuites puis |
| Cérémonie obsèques | 140,00 € | |
| Foyer Primevères pour réunion de particuliers | 60,00 € | |

| Hors Commune | 2025 | 2026 |
|---|------------|------|
| 1 journée (salle Primevère et foyer) | 575,00 € | |
| Jour supplémentaire (salle Primevère et foyer) | 330 € | |
| Week-end (de vendredi à 16h30 au dimanche soir) | 1.080,00 € | |

SALLE DU VILLEBON

| |
|-----------------------------------|
| Caution salle : 1.200,00 € |
| Caution ménage : 300,00 € |

| Commune | 2025 | 2026 |
|---|--|---------------------------------|
| ½ journée (09h00-15h00 ou 16h30-23h00) | 415,00 € | |
| 1 journée | 240 € | |
| Association à but lucratif | 2 manifestations gratuites puis 90,00€ | 2 manifestations gratuites puis |
| Association communale et cérémonie obsèques | Gratuit | Gratuit |

| Hors Commune | 2025 | 2026 |
|---|----------|------|
| 1 journée (à but non lucratif) | 275,00 € | |
| 1 journée (association à but lucratif et privé) | 360,00 € | |

AUTRES SALLES

| |
|-----------------------------------|
| Caution salle : 1.200,00 € |
| Caution ménage : 300,00 € |

| Commune | 2025 | 2026 |
|-----------------|---|---------------------------------|
| Salle de sports | 2 manifestations gratuites puis 110,00€ | 2 manifestations gratuites puis |

| | | |
|-----------|--|---------------------------------|
| Salle zen | 2 manifestations gratuites puis 33,00€ | 2 manifestations gratuites puis |
|-----------|--|---------------------------------|

DCM n°074-09-2025

Fixation du tarif de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2026

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°076-10-2024 en date du 16 décembre 2024 qui instaurait la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2025 suite à la suppression des redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte.

Il rappelle les grands principes qui la régissent :

- Elle est facturée par l'Agence de l'eau aux collectivités compétentes pour le traitement des eaux usées qui en sont redevables,
- Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau et est fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif,
- Le tarif applicable est égal au tarif de base multiplié par un coefficient compris entre 0,3 et 1,
- La contrevaleur de cette redevance est répercutée sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini,
- La contrevaleur peut être déterminée au choix de la collectivité organisatrice du traitement des eaux usées par application au tarif de la redevance fixée par l'Agence de l'eau par le coefficient de modulation de performance global ou par le coefficient de modulation estimé par système d'assainissement.

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne fixant à 0,28 € HT / m³ le tarif de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026,

Considérant que pour l'année 2026, la performance est dorénavant prise en compte et le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0,425 pour la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif,

Considérant qu'il convient de fixer la contrevaleur pour la redevance pour performance des systèmes d'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe à 0,119 € HT / m³ la contrevaleur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026,
- Dit que cette contrevaleur est facturée et recouvrée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la collectivité compétence pour le traitement des eaux usées selon les mêmes modalités que la part collectivité de la facture d'assainissement collectif.

AFFAIRES SCOLAIRES

Résultat des élections des membres du Conseil Municipal des Enfants du 14 octobre 2025

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, présente le résultat des élections des membres du Conseil municipal des Enfants qui se sont tenues le 14 octobre 2025.

A cette occasion, 03 postes étaient à pourvoir pour chaque chacun des deux établissements scolaires auxquels 05 candidats de CM1 de chaque école ont présenté leurs idées pour la commune.

Les nouveaux élus sont :

- Ecole publique : Tom BURGAUD, Angie GERARD et Emma RIVALLIN qui rejoignent Valentin GROLLIER et Romane THOMAS ;
- Ecole privée : Baptiste ARNAUD, Lana GROS et Flore POTIER qui rejoignent Mewen BOUDEVILLE et Camille GUIGNARD-DOUCY.

Participation des membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) à la cérémonie commémorative du 11 Novembre

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, dresse le bilan de la participation des membres du Conseil Municipal des Enfants à la cérémonie commémorative du 11 Novembre.

AFFAIRES SOCIALES

Bilan du Repas des aînés du 16 octobre 2025

Madame Stéphanie POTIER, Adjointe au Maire, dresse le bilan du repas des aînés qui s'est tenu à la salle des Primevères le 16 octobre dernier.

112 convives ont pu savourer le repas confectionné par Chez Baptiste et les desserts par Le Fournil de Saint Gervais en profitant de la performance musicale de l'orchestre Le Delta.

En parallèle, les membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS) ont délivré 159 colis qui, cette année encore, ont mis à l'honneur les produits du terroir et des circuits courts.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la Commission « Urbanisme » du 13 novembre 2025

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission « Urbanisme » lors de sa réunion le 13 novembre 2025.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

| | |
|-----------|--|
| N°33/2025 | SIPO PHILAM à Monsieur JOSCH Thomas et Madame VAUCHER Kelly, 3 impasse des Grèbes (lot. 01) ; |
| N°34/2025 | Monsieur et Madame HENRY Sébastien et Stéphanie à Monsieur et Madame DOIZIE Eric et Julie, 19 chemin du Gaveau ; |
| N°35/2025 | Monsieur KERDREUX Styven et Madame LANDURE Elise à Monsieur VEILLET Antoine et Madame CHARRIER Julie, 14 rue de la Ruée ; |
| N°36/2025 | Monsieur KERDREUX Styven et Madame LANDURE Elise à Monsieur VEILLET Antoine et Madame CHARRIER Julie, 14 rue de la Ruée – <i>En attente de retrait</i> ; |
| N°37/2025 | Monsieur et Madame ROY Laurent et Tiphaine à Monsieur DOMBROWSKI Lionel, 69 rue du Villebon. |

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Organisation du Téléthon des 05 et 06 décembre 2025

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, présente les évènements qui rythmeront le Téléthon les 05 et 06 décembre 2025 avec notamment l'organisation d'un loto le vendredi 05 en soirée, la vente de plat à emporter (tartiflette confectionnée par Chez Baptiste) le samedi 06.

Programmation culturelle de la médiathèque en novembre et décembre 2025

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, présente les animations organisées par la médiathèque pour cette fin d'année.

Parmi celles-ci, l'exposition interactive « La cour des Contes » s'achèvera le 25 novembre puis une exposition sur les bijoux et le scrapbooking débutera le 17 décembre.

AFFAIRES GENERALES

DCM n°075-09-2025

SAPL Agence de service aux collectivités locales – Rapport 2024

Monsieur Jean-Claude FLEURY, Conseiller municipal, en sa qualité d'au mandataire représentant la commune de Saint Gervais au sein de l'Assemblée spéciale de la SAPL Agence de service aux collectivités locales de Vendée – Vendée Expansion, présente le rapport annuel pour le millésime 2024.

Chaque membre de l'Assemblée délibérante a reçu en amont de la présente séance un exemplaire du projet de rapport annuel 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel de Vendée Expansion pour l'exercice 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus.

DCM n°076-09-2025

Renouvellement de l'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'académie de Nantes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la volonté commune du

rectorat de l'académie de Nantes et des collectivités territoriales adhérentes au groupement de poursuivre le partenariat, initié en 2013, relatif au déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles situées sur tout ou partie de leur territoire.

Cet ENT nommé e-primo vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques en rapport avec leurs activités.

Il ajoute que l'ENT du premier degré de l'académie de Nantes constitue la déclinaison locale d'un projet national, piloté par le Ministère de l'Education nationale qui en a fixé le périmètre à travers la rédaction d'un Schéma Directeur des Environnements de Travail qui en est aujourd'hui à sa version 2025.

Il sollicite la reconduction de l'adhésion de la commune à ce nouveau groupement de commandes pour la période 2026-2030 afin de garantir aux équipes éducatives la pérennité de bénéficier des avantages liés au déploiement d'un ENT, répondant en cela à leur attente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes pour la période 2026-2023,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention d'adhésion audit groupement de commandes susmentionné,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à remplir, après concertation avec les écoles primaires publique et privée du territoire, la fiche « expression des besoins » jointe en annexe de la présente.

DCM n°077-09-2025

Transfert intégral des résultats du budget annexe assainissement collectif de Saint Gervais à Challans Gois Communauté

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le transfert de la compétence « assainissement collectif » de la commune de Saint-Gervais à Challans Gois Communauté à compter du 1er janvier 2026.

Le budget du service public d'assainissement collectif est soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives à ce service dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

C'est pourquoi Challans Gois Communauté et la commune de Saint-Gervais ont conjointement décidé de transférer les résultats de clôture du budget annexe communal pour permettre à la Communauté de communes de financer les charges du service transféré sans devoir emprunter une somme qui a été déjà financée par l'usager.

Après concertation entre la commune de Saint-Gervais et Challans Gois Communauté, il est proposé d'approuver le principe de transfert intégral d'excédent de la compétence Assainissement collectif de la commune de Saint-Gervais.

Le transfert des résultats doit donner lieu à délibérations concordantes entre la commune concernée et la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le transfert des résultats relatif à la compétence « assainissement collectif » de la commune de Saint Gervais vers la Communauté de communes dès clôture du compte annexe assainissement collectif pour l'année 2025,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer valablement au nom de la commune de Saint Gervais les documents à intervenir afférents à cette affaire et notamment la convention de mise à disposition de biens valant procès-verbal intégrant en annexes : la liste des actifs, les contrats d'emprunt ainsi que les résultats provisoires du compte de gestion.

Dates à retenir :

Conseil Intercommunautaire : le jeudi 11 décembre à 18h30 Salle des Primevères

Soirée du personnel : le vendredi 19 décembre à 19h00 Salle des mariages

Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 15 décembre 2025

Les dates des Conseils municipaux en 2026 sont :

- 19 janvier, 09 février, 20 mars (sous réserve d'un second tour), 07 avril, 18 mai, 15 juin ;
- 21 septembre, 12 octobre, 16 novembre, 14 décembre.

La secrétaire de séance,

Marie-Claude RIOU

Le Maire,

Richard SIGWALT

